

Prévention des risques liés au travail sur écran et ergonomie appliquée au poste informatisé dans les activités de bureau

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ADHEES - ADEQUATION HOMME-
ENTREPRISE ERGONOMIE ET
SANTÉ

VAILLANT
06.27.27.24.89
patrice.vaillant@neuf.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Public visé : toutes les personnes travaillant sur un poste informatisé.

Prérequis pédagogiques :

Aucun prérequis puisque le formateur va adapter la formation au public concerné.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés au travail sur écran dans son entreprise ou son établissement. Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement. Comprendre les différents problèmes de santé du poste informatisé. Analyser et évaluer les risques liés au travail devant les écrans et participer à l'implantation et à l'aménagement de son poste de travail. Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau. Être en forme au bureau.

Contenu et modalités d'organisation

Faire le point sur la population et les types de tâches. Effets sur la santé du travail sur écran : - risques liés aux rayonnements, - vision et fatigue visuelle, - stress, - troubles musculo-squelettiques. Recommandations sur l'ergonomie des postes informatisés : - implantation du poste de travail, - aménagement du poste de travail, - organisation temporelle du travail. Surveillance médicale : - échanges sur les examens visuels, - rôles du médecin du travail et de l'ophtalmologiste. Exercices de détente : - stretching au poste de travail, - stretching au quotidien.

Commentaires sur la durée hebdomadaire C'est la suite de parcours : A ces seules conditions, le personnel formé pourra, grâce aux compétences acquises en formation, participer à l'atteinte des objectifs du projet de prévention et à la démarche d'amélioration continue de l'entreprise ou de l'établissement.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Commentaires sur la parcours personnalisable Modalités : délai d'accès de 2 mois en fonction de la disponibilité du client et du formateur. Une journée de formation, soit 7 heures composées de 3 heures théoriques et 4 heures d'intervention au poste de travail, pour un groupe de 10 personnes. Proposition d'horaires : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

La formation-action des acteurs est intégrée dans le projet de prévention (document unique) des risques professionnels de l'entreprise ou de l'établissement (plan de prévention). Préalablement à l'organisation des séances de formation-action du personnel et aux regards des enjeux et des objectifs visés à travers la formation-action d'acteurs, il est fondamental que l'entreprise ou l'établissement soit engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00202702	du 18/11/2020 au 31/12/2022	Mouthiers- sur-Boëme (16)	ADHEES - ADEQUATION HOMME- ENTREPRISE ERGONOMIE ET SANTÉ		Non éligible	